Décidément, M. le premier adjoint au maire de Roubaix est un inconscient.

M. Lafargue a là un joli disciple. Il peut le faire encadrer. Il est mûr pour la relégation au grenier. Toutefois, en cas de guerre, *on ferait sagement d'avoir l'œil sur le citoyen* Branquart.

Ses théories sont très insuffisamment françaises...

Il y a des citoyens qui prétendent qu'elles sont révolutionnaires, Roubaix est en France, M. Branquart. Nous en sommes le regret de l'apprendre, ou plutôt de vous le faire souvenir.

M. le maire propose de voter des félicitations à M. Variel, directeur des travaux pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'importante question des tramways.

M. Tranchy, demande la déclaration d'utilité publique pour le projet de tramways de la Grand'Place à la gare de Roubaix, à Wattrelos, de Roubaix à Tourcoing par le boulevard de la République, et de Roubaix à Wattrelos et à Mouveaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

(*A suivre.*)

***

Le projet de budget donnant lieu à des observations assez étendues, nous donnerons demain la suite et la fin de la séance du Conseil municipal.

Un incendie rue de Tourcoing

Un incendie considérable s'est déclaré hier après-midi vers trois heures et demie dans la teinturerie et apprêts de velours, de coton en pièces MM. Motte Bossut fils et Mengère, 161, rue de Tourcoing.

C'est dans le séchoir que le feu a pris naissance; un ouvrier Dassaussois s'y rendait quand il aperçut la fumée s'échapper l'une des fenêtres. Il prévint aussitôt les patrons qui donnèrent l'alarme.

L'usine formant la limite avec Tourcoing on crut que le feu était sur le territoire de cette ville et bientôt arrive une pompe à vapeur *du corps des sapeurs-pomp ers de Tourcoing* qui se plaça dans la cour de chez M. Deschamber et attaqua le feu derrière le bâtiment incendié.

Quelque temps après arrivèrent des pompes à bras de Roubaix et une pompe à vapeur, qui se plaça dans la cour de l'établissement incendié.

Mais déjà le séchoir ne formait plus qu'un immense brasier, le feu, trouvant un aliment facile dans les pièces de velours de coton.

Enfin, vers 5 heures, tout danger était conjuré et on ne devait plus qu'arroser les décombres fumants.

Trois cents pièces qui se trouvaient dans le séchoir ont été consumées. Les pertes sont évaluées à 35,000 fr. Pour les bâtiments, les dégâts s'élèvent à plus de 70.000 francs; ils sont couverts par plusieurs Compagnies d'assurances.

L'usine occupe environ 60 ouvriers qui seront forcés de chômer une huitaine de jours.

Un ouvrier de l'usine Alphonse Dhuin, en portant des sacs d'eau, est tombé et s'est fait de fortes contusions à la jambe droite.

Il a reçu les soins de M. le docteur Delattre, médecin-major du corps des sapeurs-pompiers.

A trois heures du matin. — Une source musicale avait lieu jeudi soir au café de l'Europe, Grand'Place.

A onze heures et demie, quotqu'il eût réglementairement pour la fermeture des établissements publics fut sonnée, quelques consommateurs se trouvaient encore dans le café.

Deux agents, Chantraine et Lemaire, en faisant leur ronde, conseillèrent de fermer l'établissement afin d'éviter un procès-verbal.

A trois heures du matin, un des garçons de café accourut au poste de police prétendant que des consommateurs voulaient tout briser chez son patron.

Les deux agents retournèrent au café de l'Europe mais rien de tout cela n'était à craindre. Une simple discussion avait surgi entre plusieurs personnes légèrement surexcitées.

Le cafetier avait éteint le gaz ce qui rendait difficile le devoir des agents qui priaient deux consommateurs de les suivre au poste qui donnèrent leurs noms.

Le cafetier a été chargé de répondre aux agents et leur donner le nom et l'adresse de l'un d'eux son numéro en le menaçant de le faire révoquer par le commissaire central.

***

Un vol de mille francs. — Un vol audacieux vient d'être commis dans des circonstances analogues à celles du vol de la Brasserie *Union*, rue Meyerber.

Des malfaiteurs se sont introduits dans la nuit de jeudi à vendredi, chez M. Edouard Delattre, entrepreneur de charpente et menuiserie, rue de la N gna, en escaladant une palissade, très haute donnant rue Dujardin.

De là ils ont traversé une cour puis l'atelier, sont allés barricader la porte d'entrée, pour être plus tranquilles et avoir plus d'aise à prendre la fuite et ont pénétré dans les bureaux en fracturant une première porte.

La clef d'une seconde porte qui se trouvait cachée à un endroit convenu a été découverte par les voleurs, ce qui prouve leur parfaite connaissance des lieux.

Ils se sont immédiatement attaqué au coffre-fort qui malheureusement est dans un état de vétusté tel qu'il a suffi d'une forte pression sur le pêne pour qu'il s'ouvrît.

Un second coffre a été également fracturé; il contenait environ un millier de francs, dont 650 francs en billets, le reste en or et en argent.

Le concierge qui loge sur le devant n'a absolument rien entendu.

Voleur volé. — Hier après-midi, un camionneur nommé Béghin, sortait avec son *véhicule chargé de bobines de laines de l'établissement* Alfred Motte.

Il passait sur le boulevard de Strasbourg quand il fut prévenu par plusieurs gamins que des individus avaient volé des bobines sur un camion.

On se mit à la recherche des voleurs, mais ceux-ci se sachant probablement poursuivis, abandonnèrent leur butin dans un terrain vague rue Lacroix.

C'est là que les deux bobines ont été retrouvées.

Mort subite. — Hier matin à six heures un ouvrier tissérand, Benoit, Pollet, 63 ans, demeurant rue de la Paix, est mort subitement rue l'Alma de la rupture d'un anévrisme.

Il fut transporté chez M. Pougart où un médecin ne put que constater la mort.

Caisse d'Epargne. — Conformément à l'article 13 de la loi du 20 décembre 1892, votée par la Chambre des députés et ratifiée par le Sénat, le taux de l'intérêt est réduit de 25 centimes à partir du premier janvier 1893.

En conséquence, le conseil d'administration de la Caisse d'épargne fait savoir aux déposants qu'à partir du 1er janvier 1893, l'intérêt leur sera bonifié à raison de 3,25 0/0.

BIBLIOTHÈQUE MODERNE

12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

A partir du 1er janvier 1893, le règlement qui sont sera mis en vigueur :

Pour chaque volume pris en location, il sera exigé un cautionnement de un franc.

Les livres sont loués, quelque soit le nombre, pour une semaine, tour pour tour.

L'abonné en retard dans la rentrée, ne serait-ce qu'un seul jour, paiera le prix de la location d'une semaine.

Les lecteurs qui désirent être remboursés de leur cautionnement devront toujours présenter le reçu qui leur a été délivré contre le versement de leur garantie.

Tout abonné qui rendra un livre détérioré devra en payer le prix ou tout au moins une somme qui sera évaluée suivant l'importance de la détérioration.

***

Lire les nouveautés : *L'Argent, Le Débâcle* de Zola; *Terre promise* par P. Bourget. Les œuvres complètes de Balzac, Béiot, Victor Hugo, Zola, etc.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 30 décembre

Le Conseil municipal s'est réuni hier en séance extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 h. 55.

Dix-neuf conseillers sont présents, sous la présidence de M. Hassebroucq, Maire.

M. Tack est désigné pour les fonctions de secrétaire.

M. Dramais, secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 décembre, qui est adopté sans observations.

M. le Maire donne communication d'un télégramme de M. le Préfet, autorisant l'ouverture à l'ordre du jour de la question des taxes supplémentaires d'octroi en remplacement des taxes de vérificat on qui ont été abrégées. M. le maire soumet une délibération qui est adoptée.

Hospices. — M. Dron, vice président de la commission des hospices donne connaissance d'une lettre de M. le préfet comportant l'approbation du budget administratif des hospices et ne pas expitaliser le dixième de son revenu.

On sait que cette question de la capitalisation avait été soulevée dans le rapport de la commission des Finances présenté dans la dernière séance par M. Muller.

Examen du budget pour 1893

Le Conseil aborde ensuite la suite de la discussion du budget des dépenses.

M. le maire donne lecture des articles, à commencer par l'article 58.

A l'article 80 : « Exposition des eaux de l'Espierre », M. Tack demande pendant combien de temps encore, on va voir de fortes sommes portées au budget pour l'Espierre. Quant à lui, il déclare qu'il ne votera plus un centime tant que la question ne soit absolument résolue.

M. le maire donne quelques explications.

M. Dron présente aussi quelques observations.

On a déjà agité au sein du Conseil la question de savoir jusqu'à quel point la dépense d'épurat on doit incomber toute entière à la ville. Les eaux sont contaminées de fait des industriels, et il semble qu'il y aurait lieu d'envisager la question de les faire participer à la dépense.

M. le maire croit que la chose serait difficile. Les villes-it-il, ont intérêt à attirer et conserver chez elles les industriels.

M. Dron. — Mais croyez-vous que partout ailleurs, même en pleine campagne où les industries pourra ent se transporter, il leur serait permis de déverser leurs eaux souillées dans un cour d'eau sans les épurer au préalable.

M. Tack. — Il n'est pas un article où il existe une simple fabrique de sucre où l'on ne force à épurer les eaux.

UN DRAME SUR L'ESCAUT

Le corps de M. Semet retrouvé

Depuis dimanche dernier, jour où s'est produit le terrible accident dans lequel avons relaté et qui a coûté la vie à un de nos jeunes concitoyens, M. Jules Semet, les recherches en vue de découvrir le corps n'ont pas discontinuée.

On désespérait d'arriver au résultat désiré et déjà l'on avait décidé d'appeler des plongeurs d'hiver pour explorer le lit de l'Escaut.

Et ce matin, vers 11 h. 45 cependant, un crochet a rencontré le corps qui a été ramené sur la surface.

M. Semet n'était nullement défiguré. Il a seulement bleui au contact de l'air.

Il a été aussitôt enseveli et mis en bière pour être ramené à Tourcoing.

La découverte du cadavre a été faite dans l'Escaut à environ 200 mètres du lieu où la barque a chavi ré.

Accident à la gare. — Un accident s'est produit hier matin à la gare de Tourcoing.

M. Adolphe Laurent, 47 ans, accrocheur de wagons, a été comprimé à la hauteur du ventre entre un wagon qui était en train d'accrocher et la petite machine de manœuvre. Cette machine est actuellement dépourvue de tampons, de sorte que les wagons approchent de beaucoup plus près.

Le blessé qui a reçu les premiers soins de M. le docteur Cadeau a ensuite été reconduit en voiture par son frère, à son domicile rue de la Fermé, cour Lipse; son état est assez grave et l'on craint des lésions internes. M. Laurent est célibataire.

Vol. — Pendant l'absence des époux Libert, rue Bonque, un malfaiteur s'est introduit chez eux dans le courant de l'après-midi, en passant croit-on par une lucarne laissée ouverte. Au retour on constatait une somme de 14 fr., enfermée dans un meuble a été soustraite.

Une enquête est ouverte par M. Vilion, commissaire de police du 2e arrondissement.

Arrestations. — Un police a opéré hier deux arrestations pour mendicité. Ferdinand Briquet, 49 ans, journalier, sans domicile fixe, et Marie Voreur, 19 ans, journalière, rue du Moulin-Fagot, cour Haquette.

La fraude. — Les préposés des douanes Louis Dourez et Eugène Jacquart, de la brigade mobile, ont arrêté hier-soir deux gars qui : La carrière au Poula n, les nommés Achille Filipo, 20 ans, et Louis Torck, 17 ans, rattachés demeurant à Roubaix rue de la Guingouette, porteurs de 25 kilos de poivre en grains.

Bibliothèque communale. — En conformité de l'article 1er de son règlement, la bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

Musée. — Les musées seront fermés le dimanche 1er janvier.

Les Prévoyants de l'Avenir — La recette mensuelle de la Société civile de retraite des Prévoyants de l'Avenir, aura lieu le dimanche 1er janvier de 10 à 12 heures, au siège de la section, 99, rue du Moulin-Fagot et au Vieux-Cof, place St-Jacques.

Les membres du bureau se tiendront à la disposition des sociétaires de leur section, pendant la matinée du 1er janvier à 9 h. 1/2.

Salle des fêtes — *L'Jour l'escarrière.* — Pour le nouvel jour qui va sonner, en une matinée, le spectacle sera bien attrayant : l'interprétation de « Juliette de Narbonne » l'opérette de MM. Duru et Chivot, musique d'Audran, sera d'ore et déjà le clou du programme.

Mme Bellus, la cantatrice si connue jusqu'ici, dans les premières, dans les comédies dans tous ses personnages, sera « Juliette », et obtiendra un succès habituel.

Toutes nos félicitations à cette artiste, toute aussi charmante qu'excellente.

Mlle Vidally a bien tenu le rôle de *Rosette* et tient manière bonne et gaieuse et bonne comédienne.

M. Armand, dont la charmante voix fait toujours plaisir à dépeint beaucoup de talent dans le rôle de *Roger de Lignolle*.

Orphée aux Enfers remporte un succès de plus dans *Olivier*, qu'il a joué avec le talent supérieur dont nous avons eu l'occasion déjà de le féliciter.

M. Louis Gouvier a fait un Gerfardin très réussi, et nous pouvons une fois encore, lui adresser ses éloges bien mérités.

Les autres rôles ont bien tenus et les différents interprètes ont droit eux aussi à des félicitations.

La mise en scène était convenablement réglée et les costumes étaient très fra-ts; nous ne pouvons en dire autant du décor décoratif sur lequel nous aurons prochainement l'occasion de nous étendre plus longtemps.

En terminant, n'oublions pas de féliciter l'orchestre, qui sous la direction de M. Piat, a enlevé d'une façon parfaite la gentille partition d'Audran.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Le Conseil de direction a l'honneur s'informer le public que le taux de l'intérêt du 27 courant, M. le Ministre du commerce fait savoir que pour l'année 1893, l'intérêt à servir aux Caisses d'épargne sur le Livret de dépôts et cautionnements sera de 3 fr. 50 pour cent.

En conséquence le taux de l'intérêt à bonifier aux déposants, à partir du premier janvier 1893, est fixé à 3 fr. 25 pour cent.

Cette réduction est la seule qui s'applique aux Caisses d'épargne publiques qui ne dépassent d'environ que 2 fr. 75 pour cent.

Tourcoing, le 30 décembre 1892.

Le Vice-Président,
FRANÇOIS-MAURICE-JONGLEZ.

1 au 6 j. — 3085

LE NORD

Armentières. — Vendredi matin, vers trois heures et demie, après avoir terminé de se traire *dans le grenier de la maison qu'ils habitent rue* Parmentier, Emeri Hennebocq, 18 ans, s'empressa d'aller voir et trouva le cadavre de son père pendu, à l'aide d'une corde à soutre.

Vivement impressionné par ce lugubre spectacle, le jeune homme eut néanmoins la présence de couper la corde qui retenait le corps déjà rigide du pendu.

Ayant appris cette triste nouvelle vers 5 heures du matin, le frère du suicidé et les voisins accoururent dans la maison du père Hennebocq qui commença d'agonie.

D'après M. le docteur Bulsar, chargé des constatations d'usage, la pendaison aurait été précédée d'un étranglement.

Le vieillard qui était âgé de 70 ans, était sourd et la plupart de l'ouvrier, sont les causes qui ont déterminé Edouard Hennebocq, père de cinq jeunes enfants à en en coter à l'âge de 32 ans.

AVESNES

Le crime de Grattières-Hautmont

Contrairement à toutes les prévisions, l'état de Degrood, dont nous avons rapporté les impressions graves, s'est sensiblement amélioré depuis quelques jours.

Bien qu'il ne soit pas encore hors de danger, on peut dire qu'il se trouve en voie de guérison, le ramenant à la santé.

Les jours, les uns, se ménagent aux parents conséquence les aveux prématurés de deux complices du crime de Grattières et le crime du cadavre.

DUNKERQUE

Un sinistre en mer. — Nous apprenons de source certaine que le steamer « Gyrand des Verges » de Dunkerque, venant de Méditerranée, a coupé de Dunkerque, qui a coulé en haut de ses parages de l'île d'Oléron, dans le perthuis Maumuisson. Tout l'équipage serait sauvé. On attendait ce matin un bonitier venant de Rochefort qui se rendrait à Oléron pour le steamer est totalement perdu.

COUPONS

Le CRÉDIT LYONNAIS, Agences de Roubaix et Tourcoing, paie des coupons **sans aucun frais**, tous les coupons français et étrangers à l'échéance du premier jour et dont les prix sont officiellement connus.

ORDRES DE BOURSE

Le CRÉDIT LYONNAIS, Agences de Roubaix et Tourcoing, se charge d'exécuter les Ordres de Bourse aux conditions suivantes :

A Paris, **sans autre courtage que celui de l'agent de change.**

A l'étranger, **moyennant une faible commission.**

22—3j. 5347

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 30 Décembre

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

ROUBAIX-TOURCOING

Homicides par imprudence. — Le tribunal a rendu hier son jugement dans les deux actions intentées par le ministère public pour homicide par imprudence, l'une au sieur Eugène Perry, l'autre au sieur Emile Coromina et plaidées à fond devant le tribunal à l'audience de mardi dernier.

— Dans la première affaire, qui a pour victime un ouvrier de Roubaix, un ouvrier a été pris d'un malaise et a tombé mortellement. Le tribunal considérant que la faute de cet accident incombait à la direction du peignage, et qu'il était produit par suite d'un défaut de conception, condamne M. Perry, directeur gérant du peignage à deux cent francs d'amende.

— La seconde affaire a eu lieu à la gare de Tourcoing. Un ouvrier de la compagnie du chemin de fer du Nord fut pris et écrasé entre deux tampons, par suite d'une négligence dans le service commandé par M. Emile Carrière.

Pour infraction au règlement des chemins de fer, ayant occasionné mort d'homme, le tribunal condamne ce dernier à cinquante francs d'amende avec application de la loi de Sursis.

***

Autres condamnations. — Emile Marien, 8 jours de prison; Catherine Bessel, 15 jours, pour coups. — Louis Bonte, 8 jours, pour vagabondage, pour coups; Louis Lemaire, 1 mois; Ludovic Bryère, 8 jours pour vol. — Victor Delplanque, Jean Lefebvre chacun 6 mois, pour vol et vagabondage. — Emile Dubaux, 1 mois, pour vagabondage. — Gustave Vandeveldé, chacun 1 mois. — Jean Vandervelde, 1 mois de correction, pour mendicité. — Henri Lourdel, 3 mois, Emile Hugo, 10 jours. — Pierre Vandeveyner, 1 mois et Clément Wybaut, 4 mois, pour mendicité et vagabondage. — Ferdinand Dremet Lepelt, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Pierre Legrand, 2 mois, pour coups et menaces.

M. COURANT.

Cour d'assises de la Seine

Acquittement d'un assassin

Hier encore, la cour d'assises avait à juger un jeune qu'on est convenu d'appeler *un crime passionnel*.

Après l'amant qui, dans un accès de jalousie, tue son rival, voici l'amant qui tue son rival, c'est plus logique.

Depuis longtemps, François Dolgeac, ouvrier maçon, vivait en concubinage avec Madeleine Macloud; deux enfants étaient nés de cette union libre.

Joigneau était très jaloux et il avait quelque raison de l'être, si l'on en croit les renseignements donnés sur sa maîtresse.

Au mois d'octobre 1891, le ménage irrégulier vint habiter au numéro 13 bis de la rue Thiers, et bientôt un maçon, le sieur Gallemiot.

Les relations de voisinage s'établissent entre eux, et, à bout de quelque temps, Madeleine Macloud devint la maîtresse du maçon, ce qui amena comme on peut le penser, la discorde dans le ménage Dolgeac. Un dimanche de décembre dernier, Gallemiot, qui était doué d'une force peu commune et connue de tout le quartier, il faisait de la lutte, prenant à bras le corps, Dolgeac ne lui ménageait pas ses coups.

Pour se contraindre aux brutalités de son amant, Madeleine Macloud s'en alla habiter avec Gallemiot. Mais ses frères et ses menaces, Joigneau les qui le décider à revenir. C'est alors qu'il jura de venger de son rival.

Le 21 août dernier, accompagné de son deuxième, il s'en alla chercher un long couteau dans un bazar de Faverdin des Gobelins, puis se dirigea vers Lendroit où il savait trouver Gallemiot.

Les deux hommes se croisèrent dans la rue Gérard. Une dispute s'engagea aussitôt entre eux; ils roulèrent l'un sur l'autre et, au cours de la lutte, Dolgeac plongea son couteau dans le ventre de son adversaire.

Gallemiot fut relevé avec peine, retenant de la main sa intestins qu'il supposait par une horrible blessure.

Transporté à l'hôpital, il succombait quelques heures plus tard.

Cet a raison de ce fait que Joigneau comparaissait devant la cour d'assises, sous l'accusation d'assassinat.

Les débats sont présidés par M. le conseiller Bera.

Après la réquisitoire de M. Pavrent général Dupuy qui soutient l'accusation, M. Félix Decoq, Maître Eugène Crémieux qui, dans une très belle plaidoirie, a soutenu que Joigneau n'avait pas eu l'intention de tuer Gallemiot, il a été prouvé, dit-il, et il n'a fait qu'user de son droit de légitime défense.

Le système a été accueilli par le jury qui a rendu un verdict d'acquittement.

— **Vengeance d'une femme trompée**

La Cour a acquitté également après une très longue plaidoirie de Me Félix Decoq, Maître Pancekouke, accusée d'avoir tiré trois coups de revolver sur Marie Nogueron, laquelle était venue au Moulin de Pierre Pankouche, était partie pour une vie maritale avec M. Pankouche.

Mlle Nogueron qui a été blessée que très légèrement s'était portée partie civile.

Change et Fonds publics

J. BULTH

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs sans que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE.

NUL APÉRITIF n'est plus en butte à la contrefaçon que l'excellent Vin de **RAYNULS-TRILLES**, en raison de la réputation bien justifiée d'ailleurs, dont il jouit dans le public, et dans le corps médical; aussi, *exiger la marque.*

DANS TOUS LES CAFÉS

A la Pharmacie Leclercq, Grande-Place; à l'Epicerie Centrale, rue Esquermoise,

et chez les Négociants

TRILLES Frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)

Nouvelles à la Main

Petit dialogue sentimental.

— Oh! mon adorée!... Pour le jour de l'An, montrez-vous moins cruelle... *Sayez pour moi un chèque!...*

— Ça!...

— Laissez-vous toucher!...

***

M. X... qui vient de faire construire un hôtel avenue Kléber, a été pédicure dans son temps.

— Il a fait des « pieds » et des mains.

BRULÉ-MAISON.

Les Gymnastes et Gymnastes

Les Frères Boulaisien. — Aujourd'hui au théâtre des gymnastes, les frères Nomm, vous leurs exercices de force et d'adresse, surprendront par leurs tours du plongeur, et de Miss Aedy et M. Lopez, nouveaux acrobates.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur. — Cela dépend de son âge. Adressez-vous au secrétariat général de la préfecture.

Etat-civil de Roubaix

Du 30 décembre

Naissances. — Jules Merveille, rue Watt, 31 — Clotilde Hage, rue Solférino, cour Lempers, 3 — Fernand Meyer, rue Neuve, 16 — Louise Dequiens, rue Neuve-Ramie — Suzanne Delescaux, rue de Fourches, 31 — Pierre Baert, Hôtel-Dieu — Désiré Deponchel, rue Desrousseaux, 22 — Marie Coupenne, boulevard de Metz, cour Saint-François, 19 — Marcel Lecrux, rue Philippe le Bon, 44.

Décès. — Jean Motte, 12 jours, rue du Bassin, 12 — Angèle Delcigne, 14 mois, rue de la Fontaine — Marie Biffin, 3 ans 9 mois, rue Chatry, 53 — Emile Vandercruyssen, 1 mois 1/2, rue Guinguette, cour Tiboughien, 9 — Marguerite Dupont, 13 jours, rue Tilleul, 207 — Pierre Vanpouche, 29 ans, rue Pierre Motte, 35 — Pierre Canion, 54 ans, Hôtel-Dieu — Cerry, présente sans vie, 13. — Pierre Frédéric, 48 ans, id.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 décembre.

Le marché est toujours mal impressionné; les statistiques continuent à être défavorables et nous accusent une incohérence qui fait présager une liquidation laborieuse.

Le 3 0/0 est en nouvelle réaction à 96.75.

Le 4 0/0 est 105.02.

La Rente italienne se traite comme hier 4.92.50.

Il y a un gros coupon à toucher le jr janvier et ce fonds c'était m'aien à vendre dans les dernières jours.

L'extérieure espagnole cote 62 15/16.

L'action de la Banque de France est à 3.225 en coupon de 60 fr.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 967. Les petits autorisés cette semaine par le conseil d'administration s'élèvent à 3 000.000 fr.

La Banque de Paris se négocie à 645 avec un acompte de 20 fr. à payer en janvier.

La Société Générale conserve le cours de 465.

L'excellent classement de ces titres les maintient en dehors des brusques fluctuations d'ensemble.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 7.5.

L'ensemble Lambelles de Zizisch, échange à 499 francs.

L'action privilégiée de la Compagnie des Messageries Maritimes cotée à la transitoire du Mérite de la Société s'assimile à une véritable obligation.

Les chemins Espagnols sont calmes.

Les chemins Russes sont sans cours 410.

CH. LEVASSOR et Cie
10, rue du Quatre-Septembre — Paris.

LE COMPTOIR DE CHANGE

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE — ROUBAIX

Rue Nationale, 595 — *rue de la Vigne*

PAIE tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu.

15 jours avant leur échéance

ACHÈTE ET VEND À FORFAIT

tous titres négociables

TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES DE BOURSE

à Paris, Lille, Bruxelles, aux conditions particulières.

CARTES DE VISITES

Sur Bristol..... **11.45**

Sur frêtre supérieure..... **21. » »**

Voir spécimens à la 4e page

Salaisons Françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 00 balles de la Plata en suin et 00 balles Australie.

Courrat A

Juin, 0.00 0/0; juillet, 0.00 00

Polyandes allemandes de la Plata

Courrat B

Février, 4.47 1/2; Mars, 4.50 0/0; avril 4.52 1/2; mai, 4.55 0/0; juin, 4.60 0/0; juillet 4.62 1/2, août 4.65 0/0; septembre 4.65 0/0; octobre, 4.67 1/2; novembre 4.70 0/0; décembre 0.00 0/0; janvier 4.50 0/0.

Tendance calme.

Vente : 113,000.

BOURSES COMMERCIALES ET AGRICOLES

Huiles, Graines et Tourteaux

LILLE	HUILES GR.	TOURT.
30 déc.	1er article	1er 120 vil.
	fr.	fr.
Œillette N.-P.	— —	— —
Lin de pays	— —	14 — —
Lin étranger	— —	14 — —
Colza	— —	14 — —
Chanvre	— —	— —
Huile écurée pour quinquet	61 — —	

COTONS

HAVRE

Janvier	1896	62 3/8	Juillet	—	65 3/8
Février	—	63 —	Août	—	65 3/8
Mars	—	63 1/8	Septembre	—	65 3/8
Avril	—	64 —	Octobre	—	65 —
Mai	—	64 1/8	Novembre	—	64 —
Juin	—	65 —	Décembre	1893	63 1/8

Imp. du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le Gérant : E. DUGARDIN

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 60

LES

Faussaires de la mort

PAR

Pierre ELZÉAR et Paul COSSERET

DEUXIÈME PARTIE

On le prit tout d'abord pour quelque godelureau de la ville venant intriguer sottement une respectable religieuse, puis pour quelque malfaiteur adroit désireux de connaître les dispositions intérieures du couvent et ce n'est que bien après, quand il eut avoué qu'il venait de France à la recherche de sa fiancée, que on le tint enfin pour ce qu'il était, c'est-à-dire pour le plus malheureux et le meilleur des hommes.

Mais cette constatation ne devait pas lui servir beaucoup.

En effet, le supérieur du couvent de Berone en envoyant sur sa demande la fiancée de Pierre Maixent à la communauté de Spanish-Town avait suivant l'usage usité en pareille circonstance donné que le nom religieux de la jeune convertie.

Au pouvoir de Spanish-Town on connaissait fort bien le nom de Sainte Marthyre; mais on ignorait absolument mademoiselle Jeanne Courtiais.

Le soir de cette démarche, Pierre Maixent rentra chez lui très découlonné et quelque bien trempé qu'il fut contre l'adversité il est un instant de découragement.

De plus tout semblait tourner contre lui. Hilarion, contrairement à son habitude, Hilarion le Pylade chevelu, le bon chien fidèle, n'était pas de retour.

Que pouvait-il lui être arrivé?

Depuis longtemps déjà le soir était venu et la nuit était tombée et toujours pas d'Hilarion.

Pierre Maixent commençait à être sérieusement inquiet.

D'abord il avait une réelle affection pour le brave garçon qui s'était expatrié à sa suite et puis il se trouvait très sérieusement en cet état d'âme où l'on a, à toute force, besoin d'épancher ses peines.

Hilarion étant, à la Jamaïque où le jeune docteur n'avait aucune relation, le seul être qui pouvait sur un cœur, le mais son confident se lui avait autant manqué.

Après de longues heures d'attente, anxieux au possible, Pierre Maixent allait chercher dans le sommeil l'oubli de ses désillusion. Quand on frappa violemment à la porte.

Pierre se leva et alla ouvrir.

C'était Hilarion.

Mais un Hilarion bizarre, plus hirsute encore que de coutume et l'oil singulièrement allumé.

Aux quelques pas que fit l'ex infirmier dans la pièce, Oreste comprit que Pylade avait bu et était légèrement gris.

Hilarion, sur un regard interrogateur de Pierre Maixent, crut devoir s'excuser.

— Je vous demande pardon, monsieur Pierre, mais depuis que je suis à votre service, c'est la première fois que ce m'arrive et je vous promets que ce sera la dernière... et encore...

— Eh bien? dit assez sévèrement le jeune homme.

— Et encore, reprit le pauvre diable intentioné en fourrageant furieusement dans sa tignasse, si je suis dans cet état-là... eh bien... monsieur Pierre... c'est que j'ai voulu vous servir...

— Par exemple! riposta Pierre, voilà qui me semble bizarre et je te somme de l'expliquer.

— Je vais le faire, monsieur Pierre, le plus clairement possible, et vous allez voir si c'est vrai. Mais d'abord, en rentrant, je ne vous ai pas demandé de nouvelles.

— Elles sont mauvaises, dit brièvement Pierre Maixent qui, malgré l'air contrit d'Hilarion lui tenait rancune de s'être ainsi énivré. *Elles sont mauvaises et d'ailleurs* pour l'instant va te coucher, nous reconnaîtrons de cela demain. Il est tard et tu doit avoir besoin de dormir.

— Faites excuses, monsieur Maixent, je ne dormirais pas avant que vous ne le croyez... Jusqu'à l'aurore pour parler ce soir même de tout cela, vous verrez pourquoi tout à l'heure... Dites-moi... vous êtes allé à la poste ce matin? Vous avez bien m'avez donné congé pour m'amuser un peu?

— Oui! je suis allé au couvent.

— Avez-vous cette fois, pu voir la supérieure?

— Oui, je l'ai vue.

— Et... je vous demande pardon de vous quest-onner, mais c'est très important — que vous a-t-elle appris?

— Rien d'intéressant. Je n'ai pas trouvé au couvent de Spanish-Town, trace de celle que nous cherchons.

On ne connaît pas Jeanne Courtiais!

— Ah! mon pauvre ami! s'écria Pierre Maixent, incapable de tenir plus longtemps rigueur à Hilarion, nous n'avons pas de chance! Réussirons-nous jamais dans ce que nous entreprenons!

— Il ne faut pas vous décourager, monsieur Pierre! Voici, moi, ce que j'ai à vous apprendre. Ce matin donc, profitant de la permission que vous m'avez donnée, j'ai couru dans toute la ville pour en connaître les bons et les mauvais quartiers. Je ne vous en ferai reproche, mais nous n'avons encore visité que des églises et des couvents!

— Et tu désirais connaître les tavernes?

— Et goûter le bon rhum de la Jamaïque... parfaitement. De sorte que je suis allé à droite, à gauche, de ci de là... goûtant partout le tafia. Mais à force de courir, de boire et puis, moi, je n'aime pas boire tout seul *autant que possible... je cherchais donc par*tout un camarade à qui j'aurais pu offrir une verre de tafia; mais, ni les gens qui que ces maudits habitants parlent des langages de chiens...

— Ils aboient? interrompit Pierre, amusé malgré lui par la loquacité extraordinaire d'Hilarion habituellement si taciturne.

— Non!... mais ils parlent un charabia... de Vaugirlin... Je t'en ferai... et-ce que... eux... Alors, comme après tout il n'y a que les honteux qui perdent, je me suis mis au beau milieu d'une rue à crier à tue-tête :

« Y a-t-il ici quelqu'un parlant français qui veuille qu'on lui paye un verre. »

Vous me croirez si vous voulez, monsieur Pierre, mais tout le monde me regardait.

— Ça ne m'étonne pas!... et moi aussi je te regarde et je ne vois pas où tu veux en venir.

— Pardon : j'y arrive. A ce moment voilà qu'un soldat gaillard à moustaches noires s'avance vers moi et me dit :

« Eh bien, mon garçon, je vais trinquer avec vous. »

Je lui demande s'il est français, il me dit que non et ma foi ce n'était pas le peine, car il savait un accent à faire tout le monde, mais enfin il parlait ma langue!... Nous entrons au cabaret prendre un dernier verre de tafia.

— C'est celui-là qui m'a mis dedans, monsieur Pierre — et voilà qu'il me raconte une histoire arrivée il n'y a pas longtemps à la fille d'un banquier de la Spanish-Town... ne sapeut, à ce qu'il m'a dit, a piqué la jeune fille de son maître, car le garçon m'a dit aussi qu'il était employé du banquier.

— Eh bien, interrompit Pierre, impatienté par les lenteurs du narrateur, qu'est-ce que tout cela peut me faire?

Hilarion, un tant soit peu interloqué, reprit :

— Attendez donc!... voilà la chose. C'est que le même individu m'a raconté que son maître, le banquier Smithson, n'avait pas voulu faire veiller sur la sonnaille de ses filles des quarteronnes de sa maison. Il a envoyé chercher au couvent de Spanish-Town une religieuse...

— Une religieuse, fit Pierre, devenu soudain très attentif au verbiage d'Hilarion.

— Une religieuse!... et cette religieuse, paraît-il... est toute jeune... est française.

— Français!

— Oui... Français... et de plus n'était arrivée que depuis peu au couvent de la ville.

— Ah! mon ami!... mon ami!... mon brave Hilar on!

Pierre eut, comme un enfant, un accès de joie.

Après sa désillusion de la journée, c'était une trouvaille mais heureuse assurément que la bonne nouvelle apportée par Hilarion.

Pour Pierre Maixent il y avait là des indices certa ns, une mise commode à suivre et qui dès le lendemain le mènerait peut-être au but.

Nos lecteurs, eux, savent que cette fois il est sur la bonne route.

Quant au Toulousain *lofe fut un peu apaisée* Pierre Maixent dit à Hilarion :

— Le banquier s'appelle?... répète-moi son nom.

— Le banquier Smithson.

— Bien... dès demain, mon brave Hilarion, car cette nuit je puisse être mon décès d'avoir une certitude, je ne puis rien faire encore en financier au milieu de la nuit, mais dès demain, nous irons chez le banquier Smithson.

XIII

DE LA COURSE AUX LEURRES

Cette nuit-là, Pierre Maixent dormit peu. S'il est dans la vie des circonstances où le temps, si rapide cependant et qui fuit d'une vitesse incroyable, paraît s'arrêter ou les secondes semblent durer indéfiniment, les heures, les heures des jours, et les jours des siècles, l'amoureux de Jeanne Courtiais en connaît bien dans une de ces circonstances-là.

Et tandis qu'Hilarion, qui lui avait bâclé du sommeil pour dissiper en son cerveau les fumées d'alcool dont il était encore farci, ne put, on le comprend, clore ses paupières.

Les nuits d'insomnies ont d'ailleurs pour un particulier qu'elles donnent aux personnes une souplesse singulière. L'esprit tout entier qu'il est, se trouve cependant dans un état voisin du rêve et le voyage — et l'on sait plus parler — dans les régions aériennes de la divination et de la seconde vue. Aussi, en comptant sonner les heures si longues, le jeune docteur s'efforçait-il par la pensée de se qu'il ferait le lendemain, de la